

**SITUATION ANNUELLE DE FINA OBLIGATAIRE SICAV ARRETEE AU 31/12/2009****RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Constitutive du 30 Novembre 2007, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société FINACorp Obligataire SICAV comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2009 ainsi que l'état des résultats et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2009 et des notes aux états financiers.

***Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :***

Ces états financiers, qui font apparaître un actif net de 5.228.828 D, un capital social de 4.997.300 D et une valeur liquidative égale à 104<sup>D</sup>, 633 par action ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration qui est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur et aux clauses statutaires de la société FINACorp Obligataire SICAV. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

.../...

### *Responsabilité du commissaire aux comptes*

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du commissaire aux comptes, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le commissaire aux comptes prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Suite à cet audit, nous estimons utile de vous faire part des points suivants :

- Les actifs de la société employés en valeurs mobilières représentent 79,67% de l'actif arrêté au 31/12/2009. Cette proportion est en deçà du seuil minimum fixé à 80% par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 Septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif.
- Les liquidités représentent au 31/12/2009, 20,25% de l'actif de la société FINACorp Obligataire SICAV, contre un seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 Septembre 2001.

### *Opinion*

A notre avis et indépendamment de ce qui est indiqué ci-dessus, les états financiers susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société FINACorp Obligataire SICAV arrêtée au 31 Décembre 2009, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### *Responsabilité du commissaire aux comptes*

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du commissaire aux comptes, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le commissaire aux comptes prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Suite à cet audit, nous estimons utile de vous faire part des points suivants :

- Les actifs de la société employés en valeurs mobilières représentent 79,67% de l'actif arrêté au 31/12/2009. Cette proportion est en deçà du seuil minimum fixé à 80% par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 Septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif.
- Les liquidités représentent au 31/12/2009, 20,25% de l'actif de la société FINACorp Obligataire SICAV, contre un seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 Septembre 2001.

### *Opinion*

A notre avis et indépendamment de ce qui est indiqué ci-dessus, les états financiers susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société FINACorp Obligataire SICAV arrêtée au 31 Décembre 2009, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Sans remettre en cause l'avis ci-dessus, il convient de signaler qu'à la date de l'établissement du présent rapport, le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration arrêtant les comptes de l'exercice 2009 ne nous a pas été remis.

### *Vérifications spécifiques.*

Les informations sur la situation financière et sur les comptes de la Société fournies dans le rapport du Conseil d'Administration et dans les documents mis à la disposition des actionnaires sont conformes à celles contenues dans les états financiers susmentionnés.

En outre, conformément aux dispositions de l'article 15 de la loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005 et sur la base de nos travaux effectués conformément aux standards professionnels généralement admis, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures du système de contrôle interne de la société pouvant affecter son efficacité.

Par ailleurs et en application des dispositions du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001 tel que modifié par le décret n°2005-3144 du 6 décembre 2005 portant sur la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la société FINACorp Obligataire SICAV à la réglementation en vigueur en matière de tenue des comptes en valeurs mobilières.

**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI**

**Managing Partner**  
**FMBZ KPMG TUNISIE**

**FMBZ KPMG TUNISIE**  
BUREAU KPMG - LES JARDINS DU LAC  
LAC II TUNIS  
B.P.N° 317, P.O. BOX 1053 - LES BERGES DU LAC  
RUE LAC I CIRCUIT - 1053 TUNIS  
M.F. : 810663 TTA/N°000  
R.C : B148892002

*FINACorp Obligataire SICAV***BILAN**

<b>LIBELLE</b>	<b>NOTE</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
<b><u>ACTIFS</u></b>		-	-
<b>PORTEFEUILLE-TITRES</b>	<b>AC1</b>	<b>4 181 017</b>	<b>2 682 869</b>
a- Actions et valeurs assimilées		247 838	0
b- Obligations et valeurs assimilées		2 501 996	2 173 098
c- Emprunts d'état		1 431 183	509 771
<b>PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES</b>		<b>1 062 808</b>	<b>60 622</b>
a- Placements monétaires		0	0
b- Disponibilités	<b>AC2</b>	1 062 808	60 622
<b>Créances d'exploitations</b>	<b>AC3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Autres actifs</b>	<b>AC4</b>	<b>3 829</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>5 247 655</b>	<b>2 743 492</b>
-		-	-
<b><u>PASSIFS</u></b>		<b>18 826</b>	<b>13 671</b>
Opérateurs créditeurs	<b>PA1</b>	13 454	7 860
Autres créditeurs divers	<b>PA2</b>	5 372	5 811
<b><u>ACTIF NET</u></b>		<b>5 228 828</b>	<b>2 729 821</b>
<b>Capital</b>	<b>CP1</b>	<b>5 023 535</b>	<b>2 628 932</b>
<b>Sommes distribuables</b>		<b>205 293</b>	<b>100 889</b>
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		24	0
b- Sommes distribuables de l'exercice		128 049	104 230
c- Régul.Résultat distribuables de la période		77 220	-3 341
<b>TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS</b>		<b>5 247 655</b>	<b>2 743 492</b>

*FINACorp Obligataire SICAV*

## ETAT DE RESULTAT

LIBELLE	NOTE	Période du 01.01.09 au 31.12.09	Période du 01.01.08 au 31.12.08
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	<b>PR1</b>	<b>141 125</b>	<b>114 000</b>
a- Dividendes		8 400	9 120
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		100 943	80 987
c- Revenus des autres valeurs		0	0
d- Revenus des emprunts d'état et valeurs assimilés		31 782	23 893
<b>Revenus des placements monétaires</b>	<b>PR2</b>	<b>19 356</b>	<b>17 018</b>
<b>Total des revenus des placements</b>		<b>160 481</b>	<b>131 018</b>
Charges de gestion des placements	<b>CH 1</b>	-23 874	-19 084
<b>REVENUS NETS DES PLACEMENTS</b>		<b>136 607</b>	<b>111 934</b>
Autres produits	<b>PR 3</b>	0	0
Autres charges	<b>CH 2</b>	-8 558	-7 704
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>128 049</b>	<b>104 230</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		77 220	-3 341
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b>205 269</b>	<b>100 889</b>
<b>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		<b>-77 220</b>	<b>3 341</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-2 402	0
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		21 372	-2 248
Frais de négociation		0	0
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>147 019</b>	<b>101 982</b>

*FINACorp Obligataire SICAV***VARIATION DE L'ACTIF NET**

LIBELLE	Période du 01.01 au 31.12.09	Période du 01.01 au 31.12.08
<b><u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b><u>147 019</u></b>	<b><u>101 982</u></b>
a- Résultat d'exploitation	128 049	104 230
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-2 402	0
c- plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	21 372	-2 248
d- Frais de négociation de titres	0	0
<b><u>Distributions de dividendes</u></b>	<b><u>-75 680</u></b>	<b><u>0</u></b>
<b><u>Transactions sur le capital</u></b>	<b><u>2 427 669</u></b>	<b><u>2 627 839</u></b>
<b>a- Souscriptions</b>	<b>10 942 955</b>	<b>14 115 223</b>
- Capital	10 539 800	13 906 300
- Régularisation des sommes non distribuables	50 454	-9 223
- Régularisation des sommes distribuables	352 701	218 146
<b>b- Rachats</b>	<b>8 515 287</b>	<b>11 487 384</b>
- Capital	8 172 900	11 275 900
- Régularisation des sommes non distribuables	41 721	-10 002
- Régularisation des sommes distribuables	300 666	221 487
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>2 499 008</b>	<b>2 729 820</b>
<b><u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u></b>	<b><u>2 499 008</u></b>	<b><u>2 729 820</u></b>
a- Début de période	2 729 820	0
b- Fin de période	<b>5 228 828</b>	2 729 820
<b><u>NOMBRE D' ACTIONS</u></b>	<b>49 973</b>	<b>26 304</b>
a- Début de période	26 304	0
b- Fin de période	49 973	26 304
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>104,633</b>	<b>103,779</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE</b>	<b>4,518%</b>	<b>3,850%</b>

# FINACorp Obligataire SICAV

*Société d'investissement à capital variable*

*Société régie par le code des organismes de placement collectif*

*Promulgué par la loi n° 2001-83 du 24/07/2001 et les textes subséquents les complétant ou les modifiant*

*Agrément du CMF n°49 du 27 Décembre 2006*

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS**

*Arrêtées au 31/12/2009*

*(Unité en Dinars Tunisiens)*

### **1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31/12/2009 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **2- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2009, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2009 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond au coût historique des titres.

### **2- 3 Evaluation des autres placements**

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, en date d'arrêté :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.
- au prix d'acquisition lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

### **2- 4 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de sortie des placements est déterminée par la méthode du coût moyen pondéré.

### 3 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

#### *ACI : Note sur le Portefeuille-titres*

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2009 à 4.181.017 DT, et se détaille ainsi :

LIBELLE	Nbre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/09	% de l'Actif Net
<b>BTA</b>	<b>1.330</b>	<b>1.385.558,400</b>	<b>1.431.182,949</b>	<b>27,37%</b>
BTA MARS 2016	1.130	1.174.758,400	1.213.246,510	23,20%
BTA MARS 2019	200	210.800,000	217.936,439	4,17%
<b>Obligations des sociétés</b>	<b>27.350</b>	<b>2.440.000,000</b>	<b>2.501.996,082</b>	<b>47,85%</b>
AB 2008 cat B	3.000	285.000,000	294.838,356	5,64%
AB 2008 SUB	1.150	115.000,000	116.277,540	2,22%
ATL 2008/1	3.000	240.000,000	247.385,425	4,73%
ATL 2008/2	1.000	100.000,000	101.127,671	1,93%
ATL 2008/3	500	50.000,000	50.011,233	0,96%
CIL 2007/2	1.500	120.000,000	125.351,014	2,40%
CIL 2009/3	2.000	200.000,000	200.207,123	3,83%
HL 2008/1	3.000	240.000,000	248.493,238	4,75%
HL 2009/1	1.600	160.000,000	162.964,165	3,12%
TLS 2008/1	3.000	240.000,000	246.325,479	4,71%
TLS 2009 SUB	1.600	160.000,000	161.941,742	3,10%
UIB 2009/1	2.500	250.000,000	255.385,206	4,88%
UNIFACTOR 2008	3.500	280.000,000	291.687,890	5,58%
<b>Titres OPCVM</b>	<b>2.400</b>	<b>250.240,800</b>	<b>247.838,400</b>	<b>4,74%</b>
GO SICAV	2.400	250.240,800	247.838,400	4,74%
<b>TOTAL</b>		<b>4.075.799,200</b>	<b>4.181.017,431</b>	<b>79,96%</b>

**PR1 : Note sur les revenus du Portefeuille- titres**

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31/12/2009 à 141.125 DT contre 114.000 DT à la clôture de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

<b>LIBELLE</b>	<b>Période du 01/01/09 au 31/12/09</b>	<b>Période du 01/01/08 au 31/12/08</b>
<u>Dividendes</u>		
Des titres OPCVM	8.400,000	9.120,000
<u>Revenus des Obligations et valeurs assimilées</u>		
<b>Revenus des Obligations</b>		
Intérêts	100.942,695	80.986,614
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>		
Intérêts	31.782,138	23.893,178
<b>TOTAL</b>	<b>141.124,833</b>	<b>113.999,792</b>

**PR2 : Note sur les revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/09 à 19 356 DT contre 17 018 DT au 31/12/08 et se détaille comme suit :

<b>LIBELLE</b>	<b>Période du 01/01/09 au 31/12/09</b>	<b>Période du 01/01/08 au 31/12/08</b>
Intérêts des bons de trésor	0,000	0,000
Intérêts des comptes de dépôt	19.356,144	17.017,848
<b>TOTAL</b>	<b>19.356,144</b>	<b>17.017,848</b>

Note sur le passif et autres actifs

Libellé	31/12/2009	31/12/2008
AC4 <b><u>Autres Actifs</u></b>	<b><u>3.829,064</u></b>	<b><u>0,000</u></b>
R à S sur BTA	3.829,064	0,000
PA1 <b><u>Opérateurs Créditeurs</u></b>	<b><u>13.454,059</u></b>	<b><u>7.860,000</u></b>
Frais de Gestionnaire	6.441,722	4.388,000
Frais de dépositaire	7.012,337	3.472,000
PA2 <b><u>Autres créditeurs divers</u></b>	<b><u>5.372,165</u></b>	<b><u>5,811,000</u></b>
Autres opérateurs créditeurs	4.986,193	4.904,000
Autres créditeurs CMF	385,972	240,000
R à S à payer	0,000	667,000

Note sur les charges et produits de gestion

Libellé	31/12/2009	31/12/2008
CH1 <b><u>Charges de gestion des placement</u></b>	<b><u>23.873,773</u></b>	<b><u>19.084,000</u></b>
Rémunération du gestionnaire	20.333,689	15.612,000
Rémunération du dépositaire	3.540,084	3.472,000
CH2 <b><u>Autres charges</u></b>	<b><u>8.557,776</u></b>	<b><u>7.704,000</u></b>
rémunération CAC	5.000,084	4.904,000
Redevance CMF	3.446,396	2.646,000
Charges Diverses	111,295	154,000
PR3 <b><u>Autres Produits</u></b>	<b><u>0,000</u></b>	<b><u>0,000</u></b>
Autres Produits	0,000	0,000

**CPI : Note sur le capital**

<b><u>Capital au 31/12/08</u></b>	2.630.400
* Nombre de Titres	26.304
* Nombre d'actionnaires	122
<b><u>Souscription réalisées</u></b>	
* Montant	10.539.800
* Nombre de titres émis	105.398
<b><u>Rachats effectués</u></b>	
* Montant	8.172.900
* Nombre de titres rachetés	81.729
<b><u>Capital au 31/12/09</u></b>	
* Montant	4.997.300
* Nombre de Titres	49.973
* Nombre d'actionnaires	95

	<b>Mvt sur le capital</b>	<b>Mvt sur l'Actif Net</b>
<b><u>Capital début de période au 31/12/08</u></b>	<b><u>2.628.931,744</u></b>	<b><u>2.628.931,744</u></b>
<b><u>Souscription de la période</u></b>	<b><u>10.539.800,000</u></b>	<b><u>10.539.800,000</u></b>
<b><u>Rachats de la période</u></b>	<b><u>-8.172.900,000</u></b>	<b><u>-8.172.900,000</u></b>
<b><u>Autres mouvements</u></b>	<b><u>27.703,305</u></b>	<b><u>232.996,722</u></b>
* Variation des plus ou moins values et frais de nég.	18.970,000	18.970,000
* Régularisation sommes non distribuables de la période	8.733,305	8.733,305
* Sommes distribuables		205.293,417
<b><u>Capital fin de période au 31/12/2009</u></b>	<b><u>5.023.535,049</u></b>	<b><u>5.228.828,466</u></b>

*Note sur les sommes distribuables*

	Résultats distribuables	Régularisations	Sommes distribuables
Exercice 2008 et antérieurs	104.229,499	-3.340,950	100.888,549
Exercice 2009	128.073,560	77.219,857	205.293,417
<b>Total</b>	<b>232.303,059</b>	<b>73.878,907</b>	<b>306.181,966</b>

*Données par actions et ratios pertinents*

Données par action	31/12/2009	31/12/2008
Revenus des placements	3,211	4,981
Charges de gestion des placements	-0,478	-0,726
<b>Revenus nets des placements</b>	<b>2,734</b>	<b>4,255</b>
Autres produits	0,000	0,000
Autres charges	-0,171	-0,293
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>2,562</b>	<b>3,962</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	1,545	-0,127
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>4,108</b>	<b>3,835</b>
Variation des (+) ou (-) valeurs potentielles	-0,048	0,000
(+) ou (-) valeurs réalisées sur cession de titres	0,428	-0,085
Frais de négociation	0,000	0,000
<b>(+) ou (-) V. sur titres et Fr. de Nég.</b>	<b>0,380</b>	<b>-0,085</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>2,942</b>	<b>3,877</b>
Droits d'entrées et droits de sorties	0,000	0,000
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>0,380</b>	<b>-0,085</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0,175	-0,731
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>0,554</b>	<b>-0,816</b>
Distribution de dividendes	3,835	0,000
Valeur liquidative	104,633	103,779
<b>Ratios de gestion des placements</b>		
Charges/actif net moyen	0,69%	0,68%
Autres charges/actif net moyen	0,25%	0,27%
Résultats distribuables de l'ex./actif net moyen	5,96%	3,59%
<b>Actif net moyen</b>	<b>3 445 965 DT</b>	<b>2 807 961 DT</b>

## 4 - AUTRES INFORMATIONS

### 4- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de FINACorp Obligataire SICAV est confiée à la société « FINACorp ». Celui-ci se charge des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5 % HT l'an, calculée sur la base de l'actif net.

Les honoraires de « FINACorp » au 31/12/2009 s'élèvent à 20 334 DT.

### 4- 2 Rémunération du dépositaire

La banque ATB assure les fonctions de dépositaire pour la société FINACorp Obligataire SICAV, elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société FINACorp Obligataire SICAV et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, la rémunération du dépositaire au 31/12/09 s'élève à 3 541 DT.

### 4- 2 Rémunération du distributeur

La FINACorp rétrocédera en faveur de l'ATB une commission de placement en contre partie du service de distributeur, calculée sur la base d'un taux égal à 0,25% sur le volume net quotidien des transactions au prorata temporis.

### 4- 4 Prise en charge de FINACorp des charges hors exploitation

La FINACorp, prend en charge les frais de gestion suivants en lieu et place de la FINACorp Obligataire SICAV, tels que :

- la charge de la TCL
- les dépenses publicitaires et de publication
- paiement des jetons de présence, s'il y a lieu

Tunis, le 30 MARS 2010

A MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE  
LA SOCIETE « FINACorp Obligataire  
SICAV »

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS VISEES PAR LES ARTICLES 200 & 475  
DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES  
RELATIF À L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009**

**Messieurs les Actionnaires,**

Au cours de l'exercice écoulé, nous n'avons pas reçu d'avis qu'une convention conclue par le Directeur Général ou par des membres du Conseil d'Administration avec la société FINACorp Obligataire SICAV ou avec des tiers ait été soumise à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration, conformément aux prescriptions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite en 2009 des opérations précédemment conclues entre la société FINACorp Obligataire SICAV et des parties liées, Dans ce cadre, les frais pris en charges par FINACorp Obligataire SICAV au titre de l'exercice 2009 s'élèvent à :

- rémunération du gestionnaire FINACorp S.A.	20.334 DT
- rémunération du dépositaire « Arab Tunisian Bank »	3.541 DT

Par ailleurs, au cours de nos travaux, nous n'avons pas soulevés d'autres opérations devant être soumises aux formalités prévues par les articles susmentionnés, en dehors de celles citées ci-dessus.

**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES  
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI**

Managing Partner  
**FMBZ KPMG TUNISIE**

FMBZ KPMG TUNISIE  
IMMEUBLE KPMG - LES JARDINS DU LAC  
LAC II TUNIS  
B.P.N° 317, P.O. BOX 1087 - LES BERGES DU LAC  
RUE EL MOKEL - 1054 TUNIS  
N° TEL: 71 66 5 11 5 11 000